Image not found or type unknown

LIVRET A de mes enfants presque vidés par leur mère

Par **christinedepau**, le **23/07/2012** à **20:57**

bonjour,

je suis la "belle mère" de deux ados de 15 et 17ans et demi. Je me renseigne pour eux mais aussi pour leur papa. Mon ami donc le papa de ces deux ados a la garde PRINCIPALE de ses enfants depuis presque deux ans.Dernièrement sa fille ainée a demandé a voir le montant de son livret A, ouvert par sa maman il y a quelques années afin de voir pour passer son code et son permis dés le mois d'octobre 2012 , elle fera 18 ans. Le papa a donc amené les enfants a la banque et GROSSE surprise : ils avaient 2500 euros environs chacun (anniversaire, noël etc ...) il ne reste sur les livrets que 2 euros chacun. Mon ami a donc demandé les relevés de comptes et effectivement madame a fait des virements de comptes a comptes (elle a viré petit a petit des sommes du compte de sa fille sur celui de son fils et ensuite la totalité sur le compte de sa mère..) de 2009 a septembre 2010 (sa fille avait alors pas encore 16 ans). Quel est leur recours.... le juge des enfants a décidé de maintenir les enfants a notre domicile et l enquête sociale nous a été plus que favorable. Doit on en informer le juge des enfants, le juge des curatelles, si les enfants ne peuvent plus récupérer leur argent, peut on demander a la justice et a qui ?afin que la maman se justifie (ce quelle ne veut pas faire aprés plusieurs demandes). le couple au moment des faits étaient séparés et pas encore divorcés (divorce prononcé en novembre 2010) MERCI POUR EUX.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés